

## → DÉPOSER SES DÉCHETS À PROXIMITÉ DES BACS DE COLLECTE EST-IL POSSIBLE D'UNE AMENDE ?

**Oui.** Tout déchet déposé à côté des bacs de collecte (sacs, recyclables, déchet électrique...) est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amendes et de poursuites judiciaires.

## → QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX, ÉLECTRIQUES, TOXIQUES ?

DECHETERIE

Il n'y a pas de changement par rapport à avant. Les déchets de jardin, électriques, toxiques, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier, les lampes et néons, les piles et batteries, les plastiques et cartons volumineux... sont destinés aux déchèteries, avant d'être acheminés vers des centres de traitement spécialisés afin qu'ils soient valorisés, recyclés, dépollués... Il ne faut donc pas les déposer dans les bacs et à proximité des bacs. Les 4 déchèteries du territoire sont en **accès gratuit**, voici les plus proches de votre domicile :

- > **Puy-Guillaume** : ZI de l'Étang et de l'Ache, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- > **St-Rémy-sur-Durolle** : lieu-dit les Moulins des Goyons, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
- > **Thiers** : ZI de Matussière, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h (de novembre à avril), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (de mai à octobre)



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en partenariat avec Actyposes-Thiers, TDM propose des collectes gratuites des encombrants au domicile des usagers.

Informations sur :  
[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)  
04 73 80 26 60



Pour retrouver toutes les consignes de tri et les astuces pour réduire les déchets, consultez le guide des déchets de TDM, joint à ce dépliant. ↓



**Thiers Dore  
et  
Montagne**  
L'INTERCO

Informations :  
Service déchets ménagers de  
Thiers Dore et Montagne  
04 73 53 93 08  
[accueil.dechets@cctdm.fr](mailto:accueil.dechets@cctdm.fr)  
[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

## La collecte des déchets ménagers évolue sur Noalhat !



**Thiers Dore  
et  
Montagne**  
L'INTERCO

ADOPTONS  
LES BONNES  
HABITUDES !



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met à votre disposition des bacs de regroupement (grand volume), à proximité de votre domicile, pour la collecte des papiers, de tous les emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) et la collecte des ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux).

### À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, merci de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune.
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux.

Ce guide a pour but de vous accompagner au mieux, dans ce changement de mode de collecte.

## → DES BACS DE REGROUPEMENT, POURQUOI ?

L'implantation des bacs de regroupement répond à la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers.

Elle a pour but de :

- > **Faciliter l'accès au tri** (volume disponible plus important que les sacs jaunes, dépôt à n'importe quel moment de la semaine et de la journée)
- > **Améliorer l'esthétique et la salubrité** (fin des sacs au bord des routes) tout en réduisant les nuisances liées au passage du camion
- > **Maîtriser les coûts du service** en réalisant des économies de fonctionnement

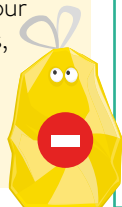
## → QU'EST-CE QUI CHANGE ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, merci de ne plus déposer vos sacs noirs ou sacs jaunes devant votre domicile, mais de déposer :

- > **Les papiers et tous les emballages recyclables** (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune
- > **Les ordures ménagères** (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux



Les sacs jaunes transparents ne doivent plus être utilisés pour contenir vos papiers et emballages recyclables. Merci désormais d'utiliser le sac de pré-collecte réutilisable joint à ce courrier pour stocker vos emballages recyclables, avant de vider celui-ci dans les bacs collectifs (et bien garder votre sac !).



Avec ce nouveau mode de collecte, vous avez accès à tout moment aux bacs de regroupement, sans attendre le jour de collecte.



## OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS SUR NOALHAT ?

- 📍 **Bourg** (3 emplacements) : proximité conteneur à verre, proximité renforcement, intersection D44B et voie communale
- 📍 **Lieu-dit Péricou** : entrée du village (croisement avec chemin rural)
- 📍 **Proximité cimetière**
- 📍 **Gare de Noalhat** : proximité pont bascule, intersection D44B et voie communale
- 📍 **Lieu-dit Moulin Cornard**
- 📍 **Lieu-dit Colas Meunier**
- 📍 **Lieu-dit Champfort** : proximité panneau et poteau EDF
- 📍 **Entre le lieu-dit Champfort et La Meille** : intersection avec le chemin rural
- 📍 **Lieu-dit les Marodons** : dans le village (carrefour route du Rouger et route de Champfort)
- 📍 **Lieu-dit la Croix des Ferrants** : croisement voies communales, proximité abri-bus
- 📍 **Lieu-dit Les Bruyères** : voie communale, proximité panneau du village
- 📍 **Lieu-dit Drevoux**
- 📍 **Lieu-dit Rouger** : croisement départementale et voie communale, proximité entreprise

Retrouvez aussi la localisation de tous les points de collecte, Commune par Commune, sur [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

## ADOPTONS LES BONS GESTES !



## COMMENT TRIER DANS LES BACS DE REGROUPEMENT ?

- > Les bacs à couvercle jaune accueillent tous les papiers et 100% des emballages : carton (briques, cartonnettes, boîtes...), plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...), métal (boîtes, conserves, aérosols, cannettes, capsules, couvercles...).

*\*Attention aux déchets volumineux comme les gros cartons, à conserver et porter en déchèterie plutôt que de les jeter dans les bacs.*

- > Les bacs à couvercle bordeaux accueillent les ordures ménagères (articles d'hygiène souillés, vaisselle et faïence cassée en petite quantité, objets en plastique de petite taille), bien fermées dans des sacs.

*\*Pensez au compostage pour les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes.*



Il ne faut pas déposer de verre (qui doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet), de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux, déchets plastique ou carton volumineux...) dans les bacs.



## QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES BACS ?

- > **Les ordures ménagères résiduelles** sont triées mécaniquement puis valorisées en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisées biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides.
- > **Les emballages recyclables** sont triés par matière (plastique, carton...), mis en balle puis expédiés vers des usines de recyclage.

## QUE FAIRE SI LES BACS SONT PLEINS ?

La Communauté de communes assure des tournées de collecte des bacs chaque semaine pour les ordures ménagères, tous les quinze jours pour les emballages recyclables. Si les bacs sont pleins, merci de vous rendre à un autre point de collecte. Pour les connaître, consultez la liste dans ce document ou rendez-vous sur [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr) pour localiser les nombreux points de collecte à proximité de votre domicile, sur votre Commune.